

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de la santé et des solidarités

ARRETE du 23 avril 2024

portant nomination d'une examinatrice des concours externe, interne  
et 3<sup>ème</sup> concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de  
l'année 2024

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de  
l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations  
en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion  
sociale, de la ville et des sports participant à titre accessoire à des activités de formation et de  
recrutement ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2016 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le  
programme des épreuves des concours de recrutement des inspecteurs de l'action sanitaire et  
sociale ;

Vu l'arrêté du 30 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture des concours  
externe, interne et du 3<sup>ème</sup> concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et  
sociale ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2024 portant composition du jury des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup>  
concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année  
2024 ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2024 modifiant la composition du jury des concours externe, interne et  
3<sup>ème</sup> concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de  
l'année 2024 ;

## ARRÊTE :

### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée examinatrice pour les épreuves orales des concours externe, interne et du 3<sup>ème</sup>  
concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ouverts au titre de  
l'année 2024 la personne dont le nom suit ;

Mme Maud MOQUE

Responsable de la filière de formation des  
inspecteurs de l'action sanitaire et sociale à  
l'École des hautes études en santé publique.

## Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

## Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 23 avril 2024

Pour la ministre du travail, de la santé et des solidarités

*par délégation*

*Faustine GORAND* Cheffe du bureau des concours, du recrutement et de la GPEC

